

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 16 janvier 2021**

Le 16 janvier 2021 à 10h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 9 janvier 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 7.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, , Michel Yves., Perrin Jean-Michel, Tailland Thierry.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine née Barbut : pouvoir à Thierry Tailland ; Laborde Josette née

Dieudonné : pouvoir à Thierry Champel. Secrétaire de séance : Yves MICHEL.

**Objet : Connexion internet 4G mairie de Borne et gîtes communaux.**

Pour faire suite à la demande des usagers des gîtes communaux de Borne et pour les besoins de la mairie, le Maire indique qu'il a demandé à M. Thomas Van den Hende, prestataire de services informatiques, d'étudier les solutions envisageables pour obtenir une connexion A.D.S.L. satisfaisante à la mairie et aux gîtes communaux de Borne sachant que le réseau filaire de Orange ne le permet pas.

M. Van den Hende est venu sur place et a procédé à des essais et nous a proposé une solution qui répondrait à nos attentes. Il s'agit d'utiliser la technologie 4G en installant un routeur dans les combles du bâtiment de la mairie relié à un répartiteur WIFI.

En conséquence, le Maire lui a demandé d'établir un devis pour cette installation. Le devis ci-annexé s'établit à 384.00€ main d'œuvre et taxes comprises.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendra, en plus de cette installation de prévoir un abonnement pour une carte SIM auprès d'un opérateur et un abonnement auprès d'un prestataire pour la sécurisation de la mise à disposition par WIFI d'un accès internet au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Borne décide :

- D'approuver le devis de M. Van den Hende (Tom's informatique) pour un montant TTC de 384.00€.
- De demander au Maire de souscrire un abonnement pour une carte SIM 4G auprès de l'opérateur de téléphonie mobile qui offre la meilleure connexion sur le site de Borne.
- De demander au Maire de souscrire à nouveau un abonnement auprès de la société NOODO pour la sécurisation de la mise à disposition de l'accès à internet du public par WIFI. En effet, la commune possède déjà le matériel de cette société suite au précédent abonnement qui avait été résilié à cause de la mauvaise qualité de la ligne Orange qui ne permettait pas d'avoir un accès à internet.

Pour : 7.

Ainsi fait et délibéré à Borne le 16 janvier 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel